



## REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2025/24 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.3 Marchés négociés

### **APPROBATION DU MARCHÉ N° 2025011 A CONCLURE AVEC LA SOCIETE ACCEO POUR LA REALISATION DE MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN ASCENSEUR DANS UNE GAINTE TECHNIQUE AU SEIN DU COMPLEXE SPORTIF MARCEL BEC**

#### **LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

**VU** les articles R.2122-8 DU Code de la commande publique relatif à la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n° C2020/07/07 du 10 juillet 2020 accordant délégation au Président de l'Etablissement Public Territorial pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** l'arrêté n° A2023/22 du 9 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Hubert HAMONIC, Directeur Général Adjoint en charge des Ressources de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest en l'absence de Monsieur Antoine MARETTE, Directeur Général des Services ;

**VU** le contrat de la société ACCEO pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour la création d'un ascenseur dans une gaine technique au sein du complexe sportif Marcel Bec et l'offre qu'elle a proposée ;

**CONSIDERANT** la nécessité de recourir à un prestataire pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour la création d'un ascenseur dans une gaine technique au sein du complexe sportif Marcel Bec ;

**CONSIDERANT** que, du fait du montant prévisionnel de ces prestations, il convenait de recourir à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la passation de ce marché ;

**CONSIDERANT** que l'offre de la société ACCEO était économiquement avantageuse pour la collectivité ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : Est approuvé le marché n° 2025011 ayant pour objet la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour la création d'un ascenseur dans une gaine technique au sein du complexe sportif Marcel Bec, à conclure avec la société ACCEO, sise 1-5 rue Eugène Armand Peugeot à Rueil Malmaison (92500).

**ARTICLE 2** : Le marché n° 2025011 est un marché à prix forfaitaires. Il est conclu pour un montant de 10 140,00 € HT pour la tranche ferme et de 3 400,00 € HT pour la tranche optionnelle.

**ARTICLE 3** : Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'à l'expiration du délai de parfait achèvement des travaux.

**ARTICLE 4** : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal l'établissement public territorial.

**ARTICLE 5** : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

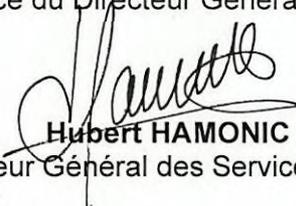
**ARTICLE 6** : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- A Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- A Monsieur Mehdi ABDALLAOUI, ingénieur conseil, représentant la société ACCEO.

Fait à Meudon, le 24 février 2025

Pour le Président et par délégation,  
En l'absence du Directeur Général des Services



  
**Hubert HAMONIC**  
Directeur Général des Services Adjoint